

630, boul. René-Lévesque O., bureau 2880 Montréal (Québec) H3B 1S6

Le 17 décembre 2020

Monsieur François Legault Premier ministre du Ouébec

Objet : Permettre aux commerces non essentiels d'offrir le ramassage en bordure de rue

Monsieur le Premier Ministre,

Principal regroupement de petites et moyennes entreprises (PME) au Canada, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) représente les intérêts de 110 000 propriétaires de PME d'un bout à l'autre du pays, dont 24 000 au Ouébec.

Nous avons pris connaissance de l'annonce du 15 décembre dernier indiquant que les commerces non prioritaires devront fermer du 25 décembre 2020 au 10 janvier 2021 inclusivement, et ce, sur l'ensemble du territoire. De prime abord, nous saluons votre sensibilité aux demandes de la FCEI qui recommandait, entre autres, de traiter toutes les entreprises équitablement afin d'éviter que la fermeture des petites entreprises induise un avantage pour les grandes surfaces. Avec l'interdiction de la vente de produits non essentiels dans les grandes surfaces qui restent ouvertes, vous offrez une chance aux petites entreprises locales de ne pas subir la même concurrence déloyale qui prévalait au printemps dernier.

Cependant, pour s'adapter à cette nouvelle réalité entrepreneuriale liée à la COVID-19 et respecter les mesures sanitaires imposées par la santé publique, bon nombre d'entrepreneurs offraient différentes options pour rejoindre leurs clients comme le ramassage en bordure de rue. Par ailleurs, nous aimerions que soit précisé sur votre site internet la possibilité de faire du commerce en ligne de produits non essentiels. Cette précision enlèverait de l'ambiguïté et offrirait une option aux petits détaillants de compétitionner face aux géants du web. Afin d'illustrer l'importance de ces alternatives, nos résultats de sondage démontrent que ce sont 86 % des commerçants canadiens qui ont un modèle d'entreprise pouvant proposer des options, comme la livraison à domicile et le ramassage en bordure de rue, pour atteindre les clients qui ne peuvent pas entrer dans leur entreprise¹. Cette pratique, devenue coutumière depuis le premier confinement, permet de minimiser les contacts, tout en donnant la possibilité aux propriétaires d'entreprises de générer des revenus. Les clients pouvaient alors passer commande et la ramasser, dans un cadre sécuritaire et sans contact, à l'extérieur du magasin. Le printemps dernier, au moment où le premier confinement était décrété, nous avions d'ailleurs demandé que cette pratique soit permise et encouragée afin d'aider les entrepreneurs en grande difficulté et d'offrir aux Québécois l'option d'acheter localement. Cette possibilité offre ainsi à certaines entreprises de maintenir à flot leurs activités commerciales.

Or, alors qu'on exige de certains commerçants qu'ils soient fermés pour limiter la propagation du virus, cette pratique des plus sécuritaires sera dorénavant proscrite. Effectivement, si les rassemblements extérieurs de huit

¹ FCEI, La reprise après la COVID-19 — novembre 2020, auquel 3 939 membres FCEI ont répondu depuis le 20 novembre. À titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur serait de plus ou moins 1,6 %, 19 fois sur 20.

personnes sont permis dans certaines limites et pour certaines activités, et si certaines entreprises peuvent continuer d'offrir le ramassage, comme les restaurants ou les commerces jugés essentiels, pourquoi priver nos petites entreprises de quartier de cette possibilité et d'une source potentielle de revenus qui pourraient faire une grande différence? D'autant plus que cela risquerait de creuser, encore une fois, le fossé entre nos petits commerçants et les géants du Web, qui peuvent alors profiter d'un terrain vague sans joueurs adverses. Les consommateurs vont continuer à faire des achats, il serait avisé de leur offrir la possibilité de participer et d'investir dans le dynamisme économique local. On peut arguer que les entreprises pourront livrer, mais sur ce point, les frais et les délais de livraison les rendront tout simplement non compétitives par rapport aux géants du Web.

À cet égard, nous soulignons que nos sondages² n'indiquent rien de rassurant, puisqu'en date du 30 novembre, avant l'annonce des fermetures obligatoires au Québec, seulement 63 % des PME étaient complètement ouvertes, 44 % avaient retrouvé tout leur personnel, et seulement 30 % d'entre elles réalisaient à nouveau des revenus normaux. Par ailleurs, toujours selon les données recueillies par notre organisation, près de la moitié des PME québécoises craignent de ne pas passer au travers d'un deuxième confinement³.

Nous sommes conscients que vous devez prendre des décisions difficiles et que de nombreux éléments motivent et orientent ces mêmes décisions, notamment les considérations économiques. Cependant, nous tenons à souligner l'importance de cette période de l'année pour la rentabilité de nombreuses PME.

Au niveau du confinement lui-même, bien que le moment de fin projetée soit le 11 janvier prochain, advenant que celui-ci se prolonge en fonction de l'évolution de la pandémie, permettre le ramassage en bordure de rue deviendrait alors d'une importance cruciale pour bon nombre de petites entreprises face à un tel scénario.

Finalement, de notre perspective, encourager la prise de rendez-vous, la livraison ou le ramassage en bordure de rue permettrait d'allier le respect des consignes et des recommandations de la santé publique ainsi que les besoins de l'économie québécoise qui, rappelons-le, se compose pour l'essentiel de PME.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cet enjeu. Si un membre de votre équipe désire en discuter plus en détail, il peut joindre Francis Bérubé à l'adresse courriel suivante : francis.berube@fcei.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

François Vincent Vice-président Québec

anjed

c.c.: Pierre Fitzgibbon, Ministre de l'Économie et de l'Innovation Christian Dubé, Ministre de la Santé et des Services sociaux Horacio Arruda, Directeur national de la santé publique

² Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Tableau de suivi de la santé des PME, en date du 30 novembre 2020 (en ligne), https://www.jechoisispme.ca/sante/

³ Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, La reprise après la COVID-19 (septembre), auquel 7055 membres au Canada ont répondu du 24 septembre au 21 octobre (en ligne), https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2020-10/Sondage-COVID-19-30septembre.pdf